2020-1417
2021-01-12

GROUPE M04 FONGICIDE

FOLPAN 80 WDG

FONGICIDE COMMERCIAL

Un fongicide en granulé dispersable dans l'eau pour supprimer un bon nombre de maladies fongiques sur certaines cultures de fruits, de légumes, de plantes ornementales et autres.

Nº D'HOMOLOGATION 27733 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement, contient l'allergène sulfites

PRINCIPE ACTIF : Folpet 80 %

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NE PAS APPLIQUER en milieu résidentiel. On entend par « milieu résidentiel » tout espace où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après la pulvérisation. Ces espaces sont les zones situées à proximité des habitations, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des édifices publics et tout autre endroit où le public en général, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Entreposer dans un endroit frais et sec – Protéger contre la chaleur excessive.

AVERTISSEMENT : Suivre attentivement le mode d'emploi et les précautions.

CONTENU NET : 10 kg

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

2020-1417
2021-01-12

Le FONGICIDE FOLPAN 80 WDG est un fongicide granulé dispersable dans l'eau pouvant être utilisé pour contrôler les maladies répertoriées sur les cultures étiquetées. Le fongicide FOLPAN 80 WDG peut être mélangé en réservoir avec les fongicides spécifiques indiqués sur la présente étiquette. Suivre toutes les mises en garde, restrictions et directives figurant sur l'étiquette des deux fongicides utilisés. N'utiliser le produit que sur les cultures indiquées sur la présente étiquette.

Vérifier la compatibilité de toute combinaison de pesticides avant de préparer un mélange en réservoir, à moins qu'un usage antérieur des mêmes substances ensemble ait démontré qu'elles sont physiquement compatibles. L'activité fongicide du produit est réduite s'il est combiné à une substance fortement alcaline comme la chaux hydratée. Ce produit ne doit pas être utilisé avec ou immédiatement après une pulvérisation d'huile.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les poussières. Irritant pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau.

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, à l'écart des aliments pour les humains et les animaux. Garder loin de la chaleur, du feu et des étincelles.

Lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes protectrices ou un écran facial, des chaussettes, des chaussures et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte, porter également une combinaison et un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Le couvre-chef peut consister en un suroît résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque.

Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser.

Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

Ne pas contaminer les étendues d'eau.

NE PAS entrer ni autoriser les travailleurs à se rendre dans les zones traitées avant la fin du délai de sécurité (DS) indiqué dans le tableau suivant.

Culture	Activité après traitement		DS ou DAAR (jours)
Pommes	Récolte (manuelle, mécanique)		1
	Éclaircissage manuel des fruits		6
	Toutes les autres activités		12 heures
Pommettes	Récolte (manuelle, mécanique)		1
	Éclaircissage manuel des fruits		3
	Toutes les autres activités		12 heures
Raisins	Récolte manuelle, tuteurage, palissage, effeuillage à la main		3
	Récolte mécanique		1
	Écimage-rognage et incision annulaire à la main (raisin de table seulement)		35
	Toutes les autres activités		12 heures
Concombres, citrouilles, melons, courges	Récolte manuelle, récolte mécanique, palissage, liage, écimage-rognage		11
	Activités liées à l'irrigation manuelle (lance d'irrigation) supposant un contact avec le feuillage		22
	Toutes les autres activités		12 heures
Tomates destinées à la transformation	Récolte mécanique		1
	Dépistage		2
	Activités liées à l'irrigation manuelle (lance d'irrigation) supposant un contact avec le feuillage		22
	Toutes les autres activités		12 heures
Tomates non destinées à la transformation	Récolte manuelle, palissage, liage		16
	Récolte mécanique, dépistage		1
	Activités liées à l'irrigation manuelle (lance d'irrigation) supposant un contact avec le feuillage		22
	Toutes les autres activités		12 heures
Fraises	Récolte manuelle		11
	Récolte mécanique		1
	Toutes les autres activités		12 heures
Canneberges	Récolte (manuelle, mécanique)		30
	Dépistage		4
	Toutes les autres activités		12 heures
Plantes ornementales* cultivées pour la production de fleurs coupées			
Œillets, zinnias, mufliers, roses, asters, reines-marguerites, chrysanthèmes, iris	En serre	Récolte manuelle, taille manuelle, éboutonnage	48
		Toutes les autres activités	12 heures
Œillets, zinnias, mufliers, roses, asters, reines-marguerites, chrysanthèmes, iris	À l'extérieur	Récolte manuelle, taille manuelle, éboutonnage	16
		Activités liées à l'irrigation manuelle (lance d'irrigation) supposant un contact avec le feuillage	8
		Toutes les autres activités	12 heures
Plantes ornementales* NON destinées à la production de fleurs coupées			
Poinsettias	En serre	Toutes les autres activités	12 heures
Œillets, reines-marguerites, zinnias, mufliers, chrysanthèmes, iris	À l'extérieur	Activités liées à l'irrigation manuelle (lance d'irrigation) supposant un contact avec le feuillage	13
		Toutes les autres activités	12 heures

***Uniquement pour l'utilisation sur les plantes ornementales précisées sur cette étiquette.**
DS = délais de sécurité, DAAR = délais d'attente avant la récolte

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion du FONGICIDE FOLPAN 80 WDG. Vérifier les dommages possibles aux muqueuses avant de faire un lavage gastrique. En cas d'inhalation, observer la présence d'un œdème pulmonaire. Traiter le système nerveux central selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, FONGICIDE FOLPAN 80 WDG, fongicide du groupe M04. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au FONGICIDE

FOLPAN 80 WDG et à d'autres fongicides du groupe M04. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le FONGICIDE FOLPAN 80 WDG ou les fongicides du même groupe M04 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou adama.com/Canada

MODE D'EMPLOI

Remplir presque complètement le réservoir du pulvérisateur et verser la quantité recommandée de FONGICIDE FOLPAN 80 WDG sur la surface de l'eau. Le fongicide peut être mélangé d'avance dans un seau à moitié rempli d'eau. Ce mélange est ensuite versé sur un tamis dans le réservoir presque rempli du pulvérisateur. Finir de remplir le réservoir. Garder l'agitateur en marche durant le remplissage et la pulvérisation. Ne pas laisser reposer la solution sans agitation. Ne pas utiliser avec un équipement à engrenage à faible volume.

NE PAS APPLIQUER en milieu résidentiel. On entend par « milieu résidentiel » tout espace où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après la pulvérisation. Ces espaces sont les zones situées à proximité des habitations, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des édifices publics et tout autre endroit où le public en général, y compris les enfants, pourrait être exposé.

NE PAS appliquer ce produit par chimigation ou au moyen de n'importe quel type de système d'irrigation.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bouribiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs, des fossés, et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent).

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne. Appliquer au moyen d'un équipement au sol seulement.

Rotation des cultures
Un délai avant la plantation des cultures de rotation de 12 mois est requis pour les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

Zones tampons

Le traitement localisé au moyen d'un pulvérisateur manuel NE NÉCESSITE PAS de zone tampon.

Il faut établir les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la limite sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens et marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 mètre	plus de 1 mètre	moins de 1 mètre	plus de 1 mètre
Pulvérisateur agricole (rampe d'aspersion)	Concombres, melons, citrouilles, courges, tomates transformées et non transformées		40	5	3	2
	Canneberges		35	4	3	1
	Fraises		25	3	2	1
	Chrysanthèmes, œillets, iris, tagètes, zinnias, mufliers		15	2	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Pommes, pommettes	Début de la croissance	60	35	30	20
		Fin de la croissance	50	25	20	10
	Raisins	Début de la croissance	50	25	15	10
		Fin de la croissance	40	15	10	4

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes de la plus grande taille parmi celles indiquées sur l'étiquette des produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE).

Lorsque le mélange en réservoir est autorisé, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les énoncés les plus strictes telles que décrites sur les étiquettes des deux produits pour le mélange, le chargement, et l'application.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le Calculateur de zone tampon dans la page sur l'Atténuation de la dérive sur le site Web Canada.ca.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

TABLEAU DES TAUX D'APPLICATION:
Lorsqu'il est appliqué comme indiqué, le fongicide Folpan 80 WDG supprime les maladies énumérées ci-dessous. Sauf indication contraire, les dosages sont exprimés en kg de fongicide

Folpan 80 WDG par hectare. Pour les restrictions d'utilisation sur les intervalles d'entrée restreinte et avant récolte, veuillez consulter le tableau ci-dessus.

NE PAS appliquer dans les serres, sauf sur les plantes ornementales cultivées en serre.

Culture	**Maladie**	**Dose d'application**	**Mode D'emploi**
POMMES	**Tache alternarienne de la pomme** *(Alternaria mali),* **Pourriture noire** *(Botryosphaeria obtuse)*, **Tache phoméenne du pommier** *(Mycosphaerella pomi*), **Moucheture de la pomme** *(Schizothyrium pomi)*, **Tavelure** *(Venturia inaequalis),* **Tache de suie** *(Gloeodes pomigena)*	3,0-3,75 kg par hectare jusqu'à 3000 litres d'eau	Appliquer dans le cadre d'un programme de protection régulier, à partir du stade de l'éclatement jusqu'à la récolte. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison, avec un intervalle minimal entre les applications de 10 jours. Appliquer le taux plus élevé dans des conditions de fortes pressions de la maladie. EST DU CANADA : Les traitements effectués durant la période critique (juste avant la floraison jusqu'à 30 jours après la chute des pétales) peuvent causer le roussissement sur des variétés sensibles telles que Golden Delicious, Red Delicious et Stayman Winesap. OUEST DU CANADA : Ne pas utiliser entre le stade de la floraison et le mois de juillet afin d'éviter des dommages. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte.
POMMETTES	**Tache alternarienne de la pomme** *(Alternaria mali),* **Pourriture noire** *(Botryosphaeria obtuse)*, **Tache phoméenne du pommier** *(Mycosphaerella pomi*), **Moucheture de la pomme** *(Schizothyrium pomi)*, **Tavelure** *(Venturia inaequalis),* **Tache de suie** *(Gloeodes pomigena)*	3,0-3,75 kg par hectare jusqu'à 3000 litres d'eau	Appliquer dans le cadre d'un programme de protection régulier, à partir du stade de l'éclatement jusqu'à la récolte. Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison, avec un intervalle minimal entre les applications de 10 jours. Appliquer le taux plus élevé dans des conditions de fortes pressions de la maladie.

RAISINS	**Branche moribonde** *(Phomopsis viticola)*	1,25 kg/ha dans 1000 L d'eau	Appliquer lorsque les nouvelles pousses mesurent de 2,5 à 5,0 cm de longueur, et répéter lorsqu'elles mesurent de 10 à 15 cm de longueur. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison, avec un intervalle minimal entre les applications de 10 jours.
	Pourriture noire *(Guignardia bidwellii)*		Appliquer juste avant la floraison, juste après la floraison, et lors du premier traitement postfloral. Pour supprimer le mildiou, un traitement supplémentaire 2 à 3 semaines plus tard pourrait s'avérer nécessaire. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison, avec un intervalle minimal entre les applications de 10 jours.
	Mildiou *(Plasmopara viticola)*		
	Blanc *(Uncinula necator)*	Appliquer un mélange en cuve de 1,25 kg/ha de FOLPAN 80 WDG et 12.6 kg/ha de Kumulus DF dans 1000 L d'eau	Appliquer dès l'apparition du mildiou et répéter 10 jours plus tard. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison, avec un intervalle minimal entre les applications de 10 jours. NE PAS UTILISER SUR LES VARIÉTÉS CONCORD, FOCH, DE BUREN, NI SUR LES VARIÉTÉS SENSIBLES AU SOUFRE.
FRAISES	**Pourriture grise** (*Botrytis cinerea*), **Pourriture de la fraise** (*Botrytis cinerea*), **Tache des feuilles** (*Mycosphaerella fragariae*)	2,50 kg par hectare jusqu'à 2000 litres d'eau	Appliquer avant l'infection initiale et répéter à des intervalles de 7 jours pour protéger les fraises jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison.
CANNEBERGES (ATOCAS)	**Pourriture des baies** (*Botrytis cinerea***)**	3,25 kg par hectare jusqu'à 2000 litres	Appliquer lorsque 5 % des bourgeons sont ouverts. Répéter 10 à 14 jours plus tard

		d'eau	lorsque 50-75 % des bourgeons sont ouverts. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison.
CONCOMBRES DE PLEINE TERRE, MELONS, CITROUILLES, COURGES	**Anthracnose** (*Colletotrichum orbiculare*), **Mildiou** (*Pseudoperonospora cubensis*)	2,5 - 5,0 kg/ha jusqu'à 2000 litres d'eau selon les dimensions des sarments	Appliquer lorsque les premières feuilles véritables apparaissent. Répéter à des intervalles de 7 jours jusqu'à la récolte. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison. NE PAS utiliser sur les concombres cultivés en serre.
TOMATES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION	**Anthracnose** (*Colletotrichum coccodes*)	5,0 kg/ha jusqu'à 2000 litres d'eau	Appliquer durant la première floraison et répéter à des intervalles de 7 jours jusqu'à la récolte. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison. Récolte mécanique seulement. NE PAS cueillir à la main les tomates destinées à la transformation.
TOMATES NON DESTINÉES À LA TRANSFORMATION	**Anthracnose** (*Colletotrichum coccodes*)	5,0 kg/ha jusqu'à 2000 litres d'eau	Appliquer durant la première floraison et répéter à des intervalles de 7 jours jusqu'à la récolte. Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
Plantes ornementales* cultivées pour la production de fleurs coupées			
ŒILLETS	**Brûlure alternarienne** *(Alternaria dianthicola)*	1,25 kg dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer 2 semaines après la mise en terre. Pour les œillets cultivés en extérieur, une autre application peut être effectuée 14 jours plus tard. Appliquer un maximum de 1 application par cycle de culture pour les fleurs cultivées en serre et un maximum de 2 applications par saison pour les fleurs cultivées en extérieur.
ZINNIA	**Tache alternarienne** *(Alternaria zinnia)*	1,25 kg/ha dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer lorsque les plants sortent de terre. Pour les fleurs cultivées en extérieur, une autre application peut être effectuée 3 à 7 jours plus tard. Utilisez l'intervalle d'application de 3 jours durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Appliquer

			un maximum de 1 application par cycle de culture pour les fleurs cultivées en serre et un maximum de 2 applications par saison pour les fleurs cultivées en extérieur.
CHRYSANTHÈMES	**Tache septorienne** *(Septoria chrysanthemi)*	1,25 kg/ha dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer immédiatement après la mise en terre et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Augmenter la fréquence durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Appliquer un maximum de 1 application par cycle de culture pour les fleurs cultivées en serre et un maximum de 2 applications par saison pour les fleurs cultivées en extérieur.
IRIS	**Tache hétérosporienne** *(Didymellina macrospora)*	1,25 kg/ha dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer lorsque les plants sortent de terre. Pour les fleurs cultivées en extérieur, une autre application peut être effectuée 7 à 10 jours tard. Appliquer un maximum de 1 application par cycle de culture pour les fleurs cultivées en serre et un maximum de 2 applications par saison pour les fleurs cultivées en extérieur.
MUFLIERS	**Anthracnose** *(Colletotrichum destructivum)*	1,25 kg/ha dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer lorsque les plants sortent de terre. Pour les fleurs cultivées en extérieur, une autre application peut être effectuée 3 à 7 jours plus tard. Utilisez l'intervalle d'application de 3 jours durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Appliquer un maximum de 1 application par cycle de culture pour les fleurs cultivées en serre et un maximum de 2 applications par saison pour les fleurs cultivées en extérieur.
Plantes ornementales* NON destinées à la production de fleurs coupées			
ŒILLETS	**Brûlure alternarienne**	1,25 kg dans	Appliquer 2 semaines après la

	(Alternaria dianthicola)	1000 litres d'eau par hectare	mise en terre et réappliquer à intervalles de 14 jours si la maladie persiste. Appliquer un maximum de 6 applications par saison (culture en extérieur) ou cycle de culture (culture en serre).
POINSETTIAS (DE SERRE)	**Pourridié pythien** *(Pythium aphanidermatum)*	1,25 - 1.41 kg dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer au moment de la mise en terre. Utiliser 0,57 litre de mélange par pot de 20 cm. Répéter 10 jours plus tard. Ne pas effectuer plus de 2 applications par cycle de culture.
TAGÈTES, ZINNIAS	**Tache alternarienne** *(Alternaria zinnia)*	1,25 kg/ha dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer lorsque les plants sortent de terre et répéter à des intervalles de 3 à 7 jours. Utilisez l'intervalle d'application de 3 jours durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Appliquer un maximum de 6 applications par saison (culture en extérieur) ou cycle de culture (culture en serre).
CHRYSANTHÈMES	**Tache septorienne** *(Septoria chrysanthemi)*	1,25 kg/ha dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer immédiatement après la mise en terre et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Augmenter la fréquence durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Appliquer un maximum de 1 application par cycle de culture pour les fleurs cultivées en serre et un maximum de 6 applications par saison pour les fleurs cultivées en extérieur.
IRIS	**Tache hétérosporienne** *(Didymellina macrospora)*	1,25 kg/ha dans 1000 litres d'eau par hectare	Appliquer lorsque les plants sortent de terre et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison (culture en extérieur) ou cycle de culture (culture en serre).
MUFLIERS	**Anthracnose** *(Colletotrichum*	1,25 kg/ha dans 1000	Appliquer lorsque les plants sortent de terre et répéter à des

	destructivum)	litres d'eau par hectare	intervalles de 3 à 7 jours. Utilisez l'intervalle d'application de 3 jours durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Appliquer un maximum de 6 applications par saison (culture en extérieur) ou cycle de culture (culture en serre).

***Uniquement pour l'utilisation sur les plantes ornementales précisées sur cette étiquette.**

ENTREPOSAGE : Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Vider complètement le sac dans le réservoir du pulvérisateur. Rendre le sac vide inutilisable.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Éliminer le sac conformément aux exigences des autorités provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou superflus, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale.
5. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale en cas de déversement ou pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.